

---

# **Iv.pa. 22.441 Bregy « Une protection des plantes moderne, c'est possible »**

**Rapport sur les résultats de la consultation qui s'est tenue du 9 septembre  
au 9 décembre 2024**

Berne, le 13.01.2025

---

## Inhalt

<b>Procédure de consultation</b> .....	<b>3</b>
<b>Remarques générales</b> .....	<b>3</b>
<b>Commentaire des dispositions</b> .....	<b>7</b>
<b>Art. 160, al. 6, 3<sup>e</sup> phrase</b> .....	<b>7</b>
<b>Art. 160a</b> .....	<b>7</b>
Al. 1 .....	7
Al. 2 .....	8
Al. 3 .....	8
Al. 4 .....	9
Al. 5 .....	10
<b>Art. 160b</b> .....	<b>10</b>
Al. 1 .....	10
Al. 2 .....	11
Al. 3 .....	12
Al. 4 .....	13
<b>Art. 160c</b> .....	<b>13</b>
<b>Art. 160d</b> .....	<b>14</b>
<b>Art. 160e</b> .....	<b>14</b>
<b>Art. 187e</b> .....	<b>14</b>
<b>Liste des participants à la consultation</b> .....	<b>16</b>
Cantons .....	16
Partis politiques .....	17
Organisations et associations .....	17

## Contexte

En application de l'initiative parlementaire 22.441 Bregy « Une protection des plantes moderne, c'est possible », la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national a adopté le 20 août 2024 un avant-projet de modification de la loi sur l'agriculture (LAgr, RS 910.1).

Cette révision vise à ce que la procédure d'homologation des produits phytosanitaires se fonde davantage sur celle de l'UE et de ses États membres. Elle prévoit que, lors de l'approbation des substances actives, qui sont les composants les plus importants des produits phytosanitaires, la Suisse reprenne désormais automatiquement les décisions de l'UE.

En ce qui concerne les produits phytosanitaires, il est prévu que la Suisse reconnaisse désormais par une procédure simplifiée les autorisations accordées dans les pays limitrophes ainsi qu'aux Pays-Bas et en Belgique. Si un produit phytosanitaire donné est homologué dans l'un de ces pays, il devrait pouvoir également être utilisé en Suisse, pour autant qu'une demande ait été déposée en ce sens. Toutefois, si un produit phytosanitaire présente un risque inacceptable dans un domaine particulièrement réglementé en Suisse, comme celui de la protection des eaux, l'autorité suisse d'homologation pourra limiter l'homologation ou la refuser. En outre, elle pourra adapter les prescriptions d'utilisation au système suisse lorsque cela est possible sans évaluation. Le projet de loi prévoit que cette procédure ne doit pas durer plus de 12 mois.

Une minorité de la commission rejette l'avant-projet de modification dans sa globalité. D'autres minorités demandent diverses restrictions à la procédure d'homologation facilitée. À leurs yeux, les autorisations délivrées aux Pays-Bas et en Belgique, en particulier, ne devraient pas être prises en considération et il devrait être possible d'édicter des prescriptions d'utilisation supplémentaires lorsque des dispositions particulières du droit suisse relatives à la protection de l'être humain, des animaux et de l'environnement l'exigent.

## Procédure de consultation

Le 9 septembre 2024, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national a ouvert la procédure de consultation relative à l'initiative parlementaire 22.441 Bregy « Une protection des plantes moderne, c'est possible ». Elle a invité les autorités cantonales et le gouvernement de la Principauté de Liechtenstein à y participer, ainsi que les partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent également au niveau national et 83 autres organisations et milieux intéressés. La consultation s'est achevée le 9 décembre 2024. Au total, l'OSAV a reçu 145 avis provenant des 26 cantons, de la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA), de l'Association des chimistes cantonaux de Suisse (ACCS), du Centre, du PLR, des Verts, du PVL, du PS, de l'UDC, des associations du secteur, de l'Union suisse des paysans (USP), ainsi que d'organisations agricoles, d'organisations non gouvernementales et de particuliers. Les avis sont publiés sur la plateforme du droit fédéral. Le présent rapport fait la synthèse des principaux avis reçus.

## Remarques générales

L'avant-projet a rallié les cantons d'AI, FR, GL GR, NE, OW, SG, SH, SO, SZ, TI, UR, VD et VS, les partis Le Centre, PLR et UDC, ainsi qu'Aargauer Obstverband, Agora, Arbeitsgemeinschaft Zentralschweizerischer Obstproduzenten, BASF, Bauernverband Nidwalden, Obwalden und Uri, economiesuisse, la Commission fédérale d'experts pour la sécurité biologique (CFSB), la société coopérative fenaco, la FIAL, le FiBI, Commerce Suisse, IBMA Switzerland, la CI Commerce de détail, la CI Avenir de la protection des plantes, l'Interprofession des fruits et légumes du Valais, JardinSuisse, la commission des jeunes agriculteurs (COJA), Technique agricole suisse, Obstbauring

Graubünden, Obstbauverein des Kanton Schwyz, Prométerre, l'Alliance suisse pour une agriculture sans génie génétique (SAG), l'USP, le Centre suisse de produits Cerises et pruneaux, Fruit-Union Suisse, Schweizer Zucker AG (SZU), l'Union suisse des arts et métiers (USAM), la Fédération suisse des betteraviers (SVZ-FSB), scfa scienceindustries, la Fédération suisse des producteurs de céréales (SGPV-FSPC), St. Galler Obstverband, St. Gallische Beerenpflanzervereinigung, suisseporc, l'Association suisse de professionnels de l'environnement (ASEP), Swiss granum, SWISSCOFEL, SwissOlio, swisspatat, Thurgauer Obstverband, l'Union fruitière lémanique, Verband Berner Früchte, l'Association agro-entrepreneurs suisses, l'Union maraîchère suisse (UMS), l'Union suisse des producteurs de pommes de terre (USPPT), VITISWISS et Wilchinger Bergwy KLG. À leurs yeux, la modification proposée mettrait la Suisse à armes égales avec les États membres de l'UE limitrophes en ce qui concerne les produits phytosanitaires dont l'agriculture dispose.

Par ailleurs, le canton du VS, Agora, SGPV-FSPC, la COJA, l'USP, SZU, suisseporc, Swissgranum, l'Association agro-entrepreneurs suisses, Vitisswiss, l'UMS et l'USPPT soulignent que de plus en plus de produits phytosanitaires sont retirés du marché sans alternative. La suppression de substances actives favorise le développement de résistances aux substances restantes. Actuellement, on recense plus de 100 indications lacunaires. Celles-ci ne peuvent être comblées que partiellement, au moyen d'homologations pour situation d'urgence. Le canton du VS, Agora, la COJA, l'USP, suisseporc, SZU, l'Association agro-entrepreneurs suisses et l'USPPT critiquent le fait que la Suisse importe de plus en plus de matières premières végétales et de denrées alimentaires produites selon des méthodes et avec des produits phytosanitaires interdits sur son territoire.

Agora et l'USP demandent l'introduction d'un moratoire général qui s'applique en cas de retrait de produits phytosanitaires et de substances actives du marché sans alternative de remplacement efficace prévue ou disponible dans l'immédiat. Elles souhaitent en outre que les homologations d'urgence de l'UE puissent être reprises automatiquement en Suisse et soutiennent la lettre adressée au Conseil fédéral le 7 novembre 2024 par la Conférence cantonale des services responsables de l'arboriculture fruitière et de la culture des petits fruits et la Conférence des cultures maraîchères.

Aargauer Obstverband, Arbeitsgemeinschaft Zentralschweizerischer Obstproduzenten, Bauernverband Nidwalden, Obwalden und Uri, la CI Avenir de la protection des plantes, l'Interprofession des fruits et légumes du Valais, JardinSuisse, Technique agricole suisse, l'USAM, scfa, St. Galler Obstverband, St. Gallische Beerenpflanzervereinigung, SwissOlio, Swissscofel, swisspatat, Thurgauer Obstverband, l'Union fruitière lémanique et l'UMS saluent le fait que le Parlement ait reconnu la nécessité d'agir et qu'il souhaite améliorer la situation en harmonisant davantage la procédure d'homologation suisse avec celle de l'UE. Elles adhèrent en particulier à l'idée que la Suisse reprenne automatiquement et simultanément les décisions de l'UE lors de l'approbation de substances actives, de phytoprotecteurs et de synergistes et qu'elle autorise sans réévaluation les produits utilisés dans les pays limitrophes ainsi qu'aux Pays-Bas et en Belgique. Elles approuvent enfin le fait que le Conseil fédéral puisse autoriser des substances actives, des produits, des phytoprotecteurs ou des synergistes qui ne le sont pas dans l'UE. Elles refusent toutefois que le Conseil fédéral puisse prévoir des prescriptions différentes de celles de l'UE pour les substances actives, les phytoprotecteurs et les synergistes réputés approuvés, si la protection de l'être humain, des animaux ou de l'environnement l'exige, voire qu'il puisse en pareil cas interdire certains produits, phytoprotecteurs ou synergistes. Elles refusent également que les autorités réévaluent les produits et imposent des restrictions. Le canton du Jura et JardinSuisse soulignent en outre que la situation est particulièrement difficile dans le domaine des cultures de niche comme les petits fruits ou les plantations, car il n'y a pas d'intérêt économique à accorder des autorisations pour le marché suisse.

Aargauer Obstverband, Arbeitsgemeinschaft Zentralschweizerischer Obstproduzenten, Bauernverband Nidwalden, Obwalden und Uri, l'USAM, St. Galler Obstverband, St. Gallische Beerenpflanzervereinigung, Thurgauer Obstverband et l'Union fruitière lémanique souhaitent que les producteurs suisses puissent directement se procurer les substances actives et les produits phytosanitaires autorisés à l'étranger grâce à la simplification de la procédure. Autrement, l'accès de l'agriculture suisse à des produits phytosanitaires modernes ne serait pas garanti.

S'agissant de l'évaluation des demandes d'homologation de produits phytosanitaires pour le marché suisse, Economiesuisse, Scienceindustries et BASF constatent que l'avant-projet adapte le cadre légal suisse aux accords déjà en vigueur avec l'UE. Ils demandent en outre l'intégration du droit de recours des organisations dans la procédure d'homologation afin d'éviter les retards, et que les valeurs limites pour les métabolites pertinents et non pertinents soient remplacées par des valeurs indicatives pour la santé, comme cela se pratique en Allemagne. Par ailleurs, l'évaluation des nouvelles méthodes de sélection et des produits biologiques doit se baser sur les risques et il convient de tenir compte des évolutions en matière de procédure d'homologation européenne. Le FiBI et IBMA demandent la mise en place d'une procédure autonome et accélérée pour l'homologation des substances actives d'origine biologique ou des substances identiques.

Cette idée de procédure accélérée est soutenue par les cantons de NW, SG et SH ainsi que par le FiBI et IBMA ; le canton de NW propose que la procédure ne dure pas plus de six mois pour les produits à faible risque.

Les cantons de LU, SZ, VS et ZG ainsi que la CFSB font remarquer qu'il faudrait coordonner les modifications de l'avant-projet avec la révision totale de l'OPPh qui est en cours.

Sur le principe, les cantons d'AG, BL, JU, NW, SG, TG, UR et ZG ainsi que la CFSB soutiennent le projet de modification. Le canton de ZG soutient les propositions de minorité tandis que les cantons d'AG, BL, SG, TG, UR et VS ainsi que la CFSB précisent qu'il faudra maintenir à l'avenir la protection de l'être humain, des animaux, de l'environnement et des cultures au niveau actuel. Les cantons du JU et NW demandent pourquoi il faudrait tenir compte des autorisations délivrées aux Pays-Bas et en Belgique dans le cadre de l'homologation facilitée alors que les conditions de production qui prévalent dans ces deux pays ne sont pas comparables à celles de la Suisse.

Les cantons de BL et VS affirment qu'il faudra adapter les prescriptions d'utilisation aux besoins suisses dans le cadre de l'homologation facilitée, au risque sinon de fragiliser les progrès obtenus grâce au plan d'action Produits phytosanitaires.

La CFSB est d'avis que si la Suisse cesse d'évaluer les risques de manière autonome, comme le prévoit la révision, elle verra son expertise dans le domaine diminuer. Elle se demande également comment vérifier à l'avenir si un produit phytosanitaire répond aux exigences de la Suisse ou s'il est possible de l'homologuer sous certaines conditions.

Les cantons d'AR, BS, GE, LU et ZH, les Verts, le PVL et le PS, ainsi qu'4aqua, Abwasserverband Glarnerland, l'Alliance agricole, apisuisse, aqua sustainment, Arbeitsgemeinschaft Wasserwerke Bodensee-Rhein, Médecins en faveur de l'Environnement (MfE), Bernd Kobler - Beratung GmbH, Bio Suisse, Biogeochemie und Schadstoffdynamik, Biovision, BirdLife Suisse, Sebastian Bosson, Michael Brandenberger, l'Eawag, Rico Eberle, l'Association pour l'eau, le gaz et la chaleur (SVGW), Greenpeace Suisse, Grün Stadt Zürich, Daniel Hartmann, Karl Heuberger, Regula Hug, Hunziker Betatech AG, IG Bio, IG wilde Biene, Industrielle Werke Basel (IWB), l'Association des petits paysans (VKMB), Brigitte Künzle, K. Lienhard AG, Thomas Lüthi, Hans Maurer, Esther May, Franziska Meier, Jürg Meyer, Katrin Momm, Martin Moos, Georg Odermatt, Pro Natura, Reatech AG, Regio Energie Amriswil (REA), Regionale Wasserversorgung St. Gallen AG, Sandro Rindlisbacher, Hans Peter Rüfenacht, Fédération suisse de pêche, l'Association suisse Infrastructures communales (ASIC), Hansruedi Siegrist, Stefanie Steingruber, la fondation Future 3, l'ASEP, ToxicFree Suisse, l'Association Sans poison, Wasserversorgung Zürich, Wasserversorgung Gemeinde Rüti, Bernhard Wehrli, Niels Werdenberg, l'ACCS, l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA), Wild Armaturen AG, «Wir stossen an!», WWF Suisse, le Zuger Komitee für sauberes Wasser et le Zürcher Tierschutz rejettent la proposition de modification de la LAg. Ils expliquent notamment qu'en reprenant par une procédure simplifiée les homologations de la France, de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie, ainsi que de la Belgique, des Pays-Bas et des zones sud et centre, la Suisse se retrouvera avec un nombre de produits homologués supérieur à celui de n'importe quel État membre de l'UE, sachant que tous n'autorisent pas tous les mêmes produits.

Par ailleurs, les cantons d'AR, BS, GE et ZH ainsi que l'Alliance agraire, Bio Suisse, Biovision, BirdLife Suisse, IG-Bio, VKMB, le PS, l'ACCS, VSA et «Wir stossen an!» demandent ce que l'on entend par « protection des plantes moderne ». L'Alliance agraire, Bio Suisse, Biovision, BirdLife Suisse, les Verts, le PVL et VKMB font remarquer que les produits phytosanitaires autorisés dans l'UE ne sont pas les plus modernes à l'échelle mondiale, étant donné que la procédure d'homologation peut y durer jusqu'à dix ans et qu'elle constitue de ce fait un frein à l'innovation. C'est d'ailleurs pourquoi le canton de LU, l'Alliance agraire, Bio Suisse, Biovision, BirdLife Suisse, les Verts, le PVL, VKMB et VSA souhaitent que l'évaluation et l'homologation des produits phytosanitaires à faible risque prennent moins de temps.

Dans la mesure où l'OPPh est en train d'être entièrement révisée, le canton de BE s'oppose à une révision de la LAgr. Selon lui, le fait de mener en parallèle deux processus législatifs en rapport avec le même sujet peut entraîner des incertitudes, un manque de transparence et une difficulté à délimiter le champ d'application respectif des deux actes, ce qui pourrait même aboutir à une procédure d'homologation plus lente et plus complexe.

Les cantons d'AR, BS, GE et ZH, 4aqua, Abwasserverband Glarnerland, aqua sustainment, Arbeitsgemeinschaft Wasserwerke Bodensee-Rhein, MfE, Bernd Kobler - Beratung GmbH, Biogeochemie und Schadstoffdynamik, Sebastian Bosson, Michael Brandenberger, Rico Eberle, Grün Stadt Zürich, Daniel Hartmann, Karl Heuberger, Regula Hug, Hunziker Betatech AG, IG wilde Biene, IWB, K. Lienhard AG, Thomas Lüthi, Hans Maurer, Esther May, Franziska Meier, Jürg Meyer, Katrin Momm, Martin Moos, Georg Odermatt, Pro Natura, Reatech AG, REA, Regionale Wasserversorgung St. Gallen AG, Sandro Rindlisbacher, Hans Peter Rüfenacht, Hansruedi Siegrist, Stefanie Steingruber, l'Association Sans poison, Wasserversorgung Zürich, Bernhard Wehrli, Niels Werdenberg, Wild Armaturen AG, le Zuger Komitee für sauberes Wasser et le Zürcher Tierschutz, l'ACCS et «Wir stossen an!» aimeraient savoir si la modification prévue de la LAgr est compatible avec le plan d'action Produits phytosanitaires. En outre, le canton de LU, 4aqua, Abwasserverband Glarnerland, aqua sustainment, Arbeitsgemeinschaft Wasserwerke Bodensee-Rhein, MfE, Bernd Kobler - Beratung GmbH, Biogeochemie und Schadstoffdynamik, Sebastian Bosson, Michael Brandenberger, Rico Eberle, Grün Stadt Zürich, les Verts, Daniel Hartmann, Karl Heuberger, Regula Hug, Hunziker Betatech AG, IG wilde Biene, IWB, K. Lienhard AG, Thomas Lüthi, Hans Maurer, Esther May, Franziska Meier, Jürg Meyer, Katrin Momm, Martin Moos, Georg Odermatt, Pro Natura, Reatech AG, REA, Regionale Wasserversorgung St. Gallen AG, Sandro Rindlisbacher, Hans Peter Rüfenacht, Hansruedi Siegrist, le PS, Stefanie Steingruber, l'Association Sans poison, Wasserversorgung Zürich, Bernhard Wehrli, Niels Werdenberg, Wild Armaturen AG, le Zuger Komitee für sauberes Wasser et le Zürcher Tierschutz craignent que les efforts entrepris dans le cadre du plan d'action et la trajectoire de réduction des pesticides soient réduits à néant, avec des répercussions sur la santé humaine.

Pour le canton de BS, 4aqua, Abwasserverband Glarnerland, l'Alliance agraire, aqua sustainment, Arbeitsgemeinschaft Wasserwerke Bodensee-Rhein, MfE, Bernd Kobler - Beratung GmbH, Biogeochemie und Schadstoffdynamik, BioSuisse, Bio Vision, BirdLife Suisse, Sebastian Bosson, Michael Brandenberger, Rico Eberle, Grün Stadt Zürich, Daniel Hartmann, Karl Heuberger, Regula Hug, Hunziker Betatech AG, IG wilde Biene, IWB, VKMB, K. Lienhard AG, Thomas Lüthi, Hans Maurer, Esther May, Franziska Meier, Jürg Meyer, Katrin Momm, Martin Moos, Georg Odermatt, Pro Natura, Reatech AG, REA, Regionale Wasserversorgung St. Gallen AG, Sandro Rindlisbacher, Hans Peter Rüfenacht, l'ASIC, Hansruedi Siegrist, le PS, Stefanie Steingruber, l'Association Sans poison, VSA, Wasserversorgung Zürich, Bernhard Wehrli, Niels Werdenberg, Wild Armaturen AG, «Wir stossen an!», le Zuger Komitee für sauberes Wasser et le Zürcher Tierschutz, la contamination des eaux souterraines et de l'eau potable par les produits de dégradation et les métabolites des produits phytosanitaires révèle un manque de rigueur dans l'évaluation de ces derniers et a un coût : aujourd'hui déjà, les travaux d'assainissement dus à des erreurs de jugement lors de la procédure d'homologation (p. ex. pour le traitement de l'eau potable) sont largement à la charge des contribuables et des payeurs d'émoluments. Certains affirment également qu'on ne peut pas simplement déléguer l'évaluation de ces produits à des services d'homologation étrangers sans examiner les conditions propres à la Suisse.

Dans ses remarques générales, l'Eawag conclut que les modifications proposées ne mettent pas en évidence le potentiel de protection des cultures et ne précisent pas en quoi le fait de s'en tenir aux décisions de l'UE permettra d'accélérer considérablement l'homologation des produits. En perdant sa souveraineté en matière de protection des plantes, la Suisse met en danger ses cultures, mais aussi la population, la faune et l'environnement.

Dans leurs remarques générales, 4aqua, Abwasserverband Glarnerland, aqua sustainament, Arbeitsgemeinschaft Wasserwerke Bodensee-Rhein, MfE, Bernd Kobler - Beratung GmbH, Biogeochemie und Schadstoffdynamik, Sebastian Bosson, Michael Brandenberger, Rico Eberle, Grün Stadt Zürich, Daniel Hartmann, Karl Heuberger, Regula Hug, Hunziker Betatech AG, IG wilde Biene, IWB, K. Lienhard AG, Thomas Lüthi, Hans Maurer, Esther May, Franziska Meier, Jürg Meyer, Katrin Momm, Martin Moos, Georg Odermatt, Pro Natura, Reatech AG, REA, Regionale Wasserversorgung St. Gallen AG, Sandro Rindlisbacher, Hans Peter Rüfenacht, Hansruedi Siegrist, Stefanie Steingruber, l'Association Sans poison, Wasserversorgung Zürich, Bernhard Wehrli, Niels Werdenberg, Wild Armaturen AG, le Zuger Komitee für sauberes Wasser et le Zürcher Tierschutz listent 50 substances actives problématiques qui sont autorisées en France, en Allemagne, en Autriche et en Italie, mais pas en Suisse.

## **Commentaire des dispositions**

Commerce Suisse rejette la proposition de minorité de ne pas entrer en matière.

Le PVL approuve toutes les propositions de minorité.

### **Art. 160, al. 6, 3<sup>e</sup> phrase**

La suppression du renvoi à l'art. 160b est demandée par 4aqua, Abwasserverband Glarnerland, aqua sustainament, Arbeitsgemeinschaft Wasserwerke Bodensee-Rhein, MfE, Bernd Kobler - Beratung GmbH, Biogeochemie und Schadstoffdynamik, Sebastian Bosson, Michael Brandenberger, l'Eawag, Rico Eberle, Grün Stadt Zürich, Daniel Hartmann, Karl Heuberger, Regula Hug, Hunziker Betatech AG, IG wilde Biene, IWB, K. Lienhard AG, Thomas Lüthi, Hans Maurer, Esther May, Franziska Meier, Jürg Meyer, Katrin Momm, Martin Moos, Georg Odermatt, Pro Natura, Reatech AG, REA, Regionale Wasserversorgung St. Gallen AG, Sandro Rindlisbacher, Hans Peter Rüfenacht, Hansruedi Siegrist, Stefanie Steingruber, l'Association Sans poison, Wasserversorgung Zürich, Bernhard Wehrli, Niels Werdenberg, Wild Armaturen AG, le Zuger Komitee für sauberes Wasser et le Zürcher Tierschutz.

### **Art. 160a**

Le canton d'AG relève que le projet, et en particulier l'art. 160a, fait mention des notions de « produits » et de « substances actives » tantôt en choisissant l'une et pas l'autre, tantôt en nommant les deux ; il en découle une incertitude sur leur signification respective. Le canton propose de les utiliser de manière cohérente pour une meilleure intelligibilité.

#### **Al. 1**

Le canton de SZ, la CI Avenir de la protection des plantes, l'Interprofession des fruits et légumes du Valais, JardinSuisse et Technique agricole suisse approuvent la modification. La CFSB propose de compléter l'alinéa par un renvoi à l'annexe du règlement d'exécution (UE) n° 540/2011, qui fait la liste des substances actives approuvées.

Les cantons de BS et GE s'opposent à la reprise automatique des substances actives, des phytoprotecteurs et des synergistes approuvés dans l'UE, car la Suisse devrait reprendre les décisions d'autres pays et assumer la responsabilité des effets négatifs afférents sans pouvoir participer à la procédure d'homologation. De plus, les deux cantons se disent gênés par le fait qu'en cas de refus d'une substance active, la charge de la preuve se trouve inversée et que la reprise rétroactive des

homologations abaisse le niveau de protection. C'est pourquoi ils plaident pour que la Suisse ne reprenne de l'UE que les substances actives qui répondent aux critères les plus récents de l'UE.

L'Alliance agraire, Bio Suisse, Biovision, BirdLife Suisse, VKMB, l'Eawag, IG Bio, l'ACCS et «Wir stossen an!» proposent de supprimer cet alinéa. Et s'il n'est pas biffé, ils demandent que l'approbation automatique des substances actives, des phytoprotecteurs et des synergistes dont l'utilisation dans les produits phytosanitaires est autorisée dans l'UE en vertu des art. 13, par. 4, et 78, par. 3, du règlement (CE) n° 1107/2009 ne s'applique qu'à ceux qui ont été approuvés à compter de l'entrée en vigueur de la LAgr révisée.

## **Al. 2**

La proposition de la majorité est soutenue par le canton de BL, Agora, Agro-Marketing Suisse (AMS), economiesuisse, Commerce Suisse, la CI Avenir de la protection des plantes, l'Interprofession des fruits et légumes du Valais, JardinSuisse, Technique agricole suisse, l'USP, scienceindustries et SGPV-FSPC.

La proposition de minorité est soutenue par les cantons d'AG, GE, LU, NE, SZ et UR, 4aqua, Abwasserverband Glarnerland, l'Alliance agraire, aqua sustainment, Arbeitsgemeinschaft Wasserwerke Bodensee-Rhein, MfE, Bernd Kobler - Beratung GmbH, Biogeochemie und Schadstoffdynamik, Bio Suisse, Biovision, BirdLife Suisse, Sebastian Bosson, Michael Brandenberger, l'Eawag, Rico Eberle, la CFSB, Grün Stadt Zürich, Daniel Hartmann, Karl Heuberger, Regula Hug, Hunziker Betatech AG, IG Bio, IG wilde Biene, IWB, VKMB, K. Lienhard AG, Thomas Lüthi, Hans Maurer, Esther May, Franziska Meier, Jürg Meyer, Katrin Momm, Martin Moos, Georg Odermatt, Pro Natura, Reatech AG, REA, Regionale Wasserversorgung St. Gallen AG, Sandro Rindlisbacher, Hans Peter Rüfenacht, Hansruedi Siegrist, Stefanie Steingruber, l'Association Sans poison, l'ACCS, Wasserversorgung Zürich, Bernhard Wehrli, Niels Werdenberg, Wild Armaturen AG, «Wir stossen an!», le Zuger Komitee für sauberes Wasser et le Zürcher Tierschutz.

Le canton d'AG demande des restrictions concernant les substances actives, les phytoprotecteurs, les synergistes et les produits qui devraient être homologués par la procédure simplifiée. L'Alliance agraire, Bio Suisse, Biovision, BirdLife Suisse et VKMB demandent également, en complément, l'édition d'ordonnances d'application plus strictes en raison des conditions agricoles particulières en Suisse lorsque la protection de l'être humain, des animaux ou de l'environnement l'exige, et la prise en compte de l'arrêt de la CJUE du 25 avril 2024 dans l'affaire C-308/22. Pour le PS, il faut adapter l'article de sorte que, par analogie avec la réglementation des produits finaux de l'art. 160a, al. 3, l'autorisation des substances actives, des phytoprotecteurs et des synergistes ne soit pas possible lorsque leur utilisation pourrait constituer un danger pour l'être humain, les animaux ou l'environnement.

## **Al. 3**

Aargauer Obstverband, Arbeitsgemeinschaft Zentralschweizerischer Obstproduzenten, Bauernverband Nidwalden, la CI Avenir de la protection des plantes, l'Interprofession des fruits et légumes du Valais, JardinsSuisse, Technique agricole suisse, Obstbauring Graubünden, Obstbauverein des Kanton Schwyz, l'USAM, Fruit-Union Suisse, le Centre de produits Cerises et pruneaux, St. Galler Obstverband, St. Gallische Beerenpflanzervereinigung, SWISSCOFEL, swisspatat, Thurgauer Obstverband, l'Union fruitière lémanique et le Verband Berner Früchte demandent la suppression pure et simple de l'al. 3. Ils craignent qu'il soit autrement toujours possible de ne pas autoriser en Suisse des produits, des phytoprotecteurs et des synergistes pourtant approuvés dans l'UE. JardinSuisse et swisspatat relèvent que le service chargé de délivrer les homologations peut définir des prescriptions d'utilisation pour les produits.

Economiesuisse, scienceindustries, la CFSB, SGPV-FSPC, Commerce Suisse, IG Bio, Prométerre, l'Association vaudoise de promotion des métiers de la terre, l'USP, Agora, AMS, la COJA, l'Association agro-entrepreneurs suisses et suisseporc approuvent la proposition de la majorité. À ce sujet, l'USP, Agora, AMS, la COJA, l'Association agro-entrepreneurs suisses et suisseporc arguent qu'il est très

important de ne pas supprimer des groupes entiers de substances actives sans les remplacer, afin de se prémunir contre les résistances. Il suffit que le Conseil fédéral puisse intervenir au niveau des produits.

Les cantons d'AG, GE, LU, NE, SZ, TG et UR, 4aqua, Abwasserverband Glarnerland, l'Alliance agraire, aqua sustainament, Arbeitsgemeinschaft Wasserwerke Bodensee-Rhein, MfE, Bernd Kobler - Beratung GmbH, Biogeochemie und Schadstoffdynamik, Bio Suisse, Biovision, BirdLife Suisse, Sebastian Bosson, Michael Brandenberger, l'Eawag, Rico Eberle, la CFSB, Grün Stadt Zürich, Daniel Hartmann, Karl Heuberger, Regula Hug, Hunziker Betatech AG, IG Bio, IG wilde Biene, IWB, VKMB, K. Lienhard AG, Thomas Lüthi, Hans Maurer, Esther May, Franziska Meier, Jürg Meyer, Katrin Momm, Martin Moos, Georg Odermatt, Pro Natura, Reatech AG, REA, Regionale Wasserversorgung St. Gallen AG, Sandro Rindlisbacher, Hans Peter Rüfenacht, Hansruedi Siegrist, le PS, Stefanie Steingruber, l'Association Sans poison, l'ACCS, Wasserversorgung Zürich, Bernhard Wehrli, Niels Werdenberg, Wild Armaturen AG, «Wir stossen an!», le Zuger Komitee für sauberes Wasser et le Zürcher Tierschutz approuvent l'idée de poser une limite à la reprise des produits phytosanitaires des pays voisins et soutiennent la proposition de minorité.

De plus, les cantons de GE et SZ, 4aqua, Abwasserverband Glarnerland, l'Alliance agraire, aqua sustainament, Arbeitsgemeinschaft Wasserwerke Bodensee-Rhein, MfE, Bernd Kobler - Beratung GmbH, Biogeochemie und Schadstoffdynamik, Bio Suisse, Biovision, BirdLife Suisse Sebastian Bosson, Michael Brandenberger, Rico Eberle, Grün Stadt Zürich, Daniel Hartmann, Karl Heuberger, Regula Hug, Hunziker Betatech AG, IG wilde Biene, IWB, VKMB, K. Lienhard AG, Thomas Lüthi, Hans Maurer, Esther May, Franziska Meier, Jürg Meyer, Katrin Momm, Martin Moos, Georg Odermatt, Pro Natura, Reatech AG, REA, Regionale Wasserversorgung St. Gallen AG, Sandro Rindlisbacher, Hans Peter Rüfenacht, Hansruedi Siegrist, Stefanie Steingruber, l'Association Sans poison, l'ACCS, Wasserversorgung Zürich, Bernhard Wehrli, Prof. em. ETH Zürich, Niels Werdenberg, Wild Armaturen AG, «Wir stossen an!», le Zuger Komitee für sauberes Wasser et le Zürcher Tierschutz demandent de compléter la proposition de minorité en précisant que cette disposition vise les substances actives, les phytoprotecteurs et les synergistes approuvés ou leurs produits de dégradation dans la mesure où ceux-ci peuvent dépasser certaines valeurs limites dans les eaux souterraines ou de surface. Le PS émet des réserves sur la réglementation de la charge de la preuve introduite ici. Ce doit toujours être au demandeur de prouver qu'une substance active satisfait aux exigences.

#### **Al. 4**

4aqua, Abwasserverband Glarnerland, l'Alliance agraire, aqua sustainament, Arbeitsgemeinschaft Wasserwerke Bodensee-Rhein, MfE, Bernd Kobler - Beratung GmbH, Biogeochemie und Schadstoffdynamik, Bio Suisse, Biovision, BirdLife Suisse, Sebastian Bosson, Michael Brandenberger, Rico Eberle, la CFSB, Grün Stadt Zürich, Daniel Hartmann, Karl Heuberger, Regula Hug, Hunziker Betatech AG, IG Bio, IG wilde Biene, IWB, VKMB, K. Lienhard AG, Thomas Lüthi, Hans Maurer, Esther May, Franziska Meier, Jürg Meyer, Katrin Momm, Martin Moos, Georg Odermatt, Pro Natura, Reatech AG, REA, Regionale Wasserversorgung St. Gallen AG, Sandro Rindlisbacher, Hans Peter Rüfenacht, Hansruedi Siegrist, le PS, Stefanie Steingruber, l'Association Sans poison, Wasserversorgung Zürich, Bernhard Wehrli, Niels Werdenberg, Wild Armaturen AG, le Zuger Komitee für sauberes Wasser et le Zürcher Tierschutz s'opposent à cet alinéa. Ils soulignent que la formulation ne fait pas apparaître que seuls les macro-organismes sont visés. Il faudrait le préciser plus clairement.

L'Eawag et l'USAM s'opposent également à cet alinéa.

Le canton de LU, Agora, AMS, economiesuisse, la CFSB, le FiBI, SGPV-FSPC, IBMA Switzerland, IG Bio, la CI Avenir de la protection des plantes, JardinSuisse, la COJA, Technique agricole suisse, la CDCA, l'USP, suisseporc, scienceindustries, SGPV-FSPC, Swisscofel, swisspatat et l'Association agro-entrepreneurs suisses approuvent cette réglementation dans la version de la majorité. Néanmoins, le FiBI, IBMA Switzerland et IG Bio demandent qu'elle concerne les substances actives d'origine naturelle ou les substances qui leur sont identiques, telles que les micro-organismes, les phéromones, les substances naturelles ou les macro-organismes invertébrés et qu'une procédure ad hoc soit mise en place.

Prométerre demande également que les substances actives, les phytoprotecteurs, les synergistes ainsi que les produits qui ne sont pas approuvés dans l'UE puissent l'être en Suisse.

Les cantons de BL et SZ soutiennent la proposition de minorité.

#### **Al. 5**

4aqua, Abwasserverband Glarnerland, l'Alliance agraire, aqua sustainment, Arbeitsgemeinschaft Wasserwerke Bodensee-Rhein, MfE, Bernd Kobler - Beratung GmbH, Biogeochemie und Schadstoffdynamik, Bio Suisse, Biovision, BirdLife Suisse, Sebastian Bosson, Michael Brandenberger, l'Eawag, Rico Eberle, Grün Stadt Zürich, Daniel Hartmann, Karl Heuberger, Regula Hug, Hunziker Betatech AG, IG wilde Biene, IWB, VKMB, la CDCA, K. Lienhard AG, Thomas Lüthi, Hans Maurer, Esther May, Franziska Meier, Jürg Meyer, Katrin Momm, Martin Moos, Georg Odermatt, Prométerre, Pro Natura, Reatech AG, REA, Regionale Wasserversorgung St. Gallen AG, Sandro Rindlisbacher, Hans Peter Rüfenacht, Hansruedi Siegrist, Stefanie Steingruber, l'Association Sans poison, Wasserversorgung Zürich, Bernhard Wehrli, Niels Werdenberg, Wild Armaturen AG, le Zuger Komitee für sauberes Wasser et le Zürcher Tierschutz approuvent cette disposition et le renvoi exprès à la loi sur la protection des eaux. Hormis l'Eawag, la CDCA et Prométerre, les autres organisations estiment que cette disposition devrait également s'appliquer aux substances actives, aux phytoprotecteurs et aux synergistes qui ont été jugés inadmissibles par une décision de justice. L'Eawag demande qu'il soit précisé que le Conseil fédéral peut prévoir des dispositions qui divergent de celles de l'UE lorsque la protection de l'être humain, des animaux ou de l'environnement l'exige sur la base des connaissances scientifiques les plus récentes.

Le canton de NE, Agora, AMS, economiesuisse, la CI Avenir de la protection des plantes, l'Interprofession des fruits et légumes du Valais, JardinSuisse, la COJA, Technique agricole suisse, l'USP, l'USAM, suisseporc, SVZ-FSB, scienceindustries, SGPV-FSPC, Swiss granum, l'UDC, SWISSCOFEL, swisspatat, l'Association agro-entrepreneurs suisses, l'USPPT et VITISWISS demandent la suppression de cet alinéa, du fait que la loi sur la protection des eaux est de rang supérieur.

#### **Art. 160b**

Le canton de GE et l'Eawag demandent la suppression de l'ensemble de l'article. À défaut, le canton de GE demande de supprimer partout la mention des Pays-Bas et de la Belgique, et l'Eawag plaide pour que la Suisse se décide pour une zone européenne – de préférence la zone centrale, qui présente les plus grandes similitudes agricoles avec la Suisse.

#### **Al. 1**

Les conditions climatiques et agronomiques dans les six pays de l'UE mentionnés étant différentes de celles de la Suisse, l'Alliance agraire, Bio Suisse, Biovision, BirdLife Suisse, VKMB, l'ACCS et «Wir stossen an!» demandent la suppression de l'alinéa.

Les cantons de LU, GR, NW et SZ, le PVL et IG Bio soutiennent la proposition de minorité. La CFSB est en principe favorable à la réglementation, mais à son avis, il devrait être possible de refuser une homologation si un produit n'est pas autorisé dans tous les pays limitrophes, en Belgique et aux Pays-Bas, et que ces pays font valoir des motifs contre l'homologation également pertinents pour la Suisse.

Le canton de BL, Aargauer Obstverband, Arbeitsgemeinschaft Zentralschweizerischer Obstproduzenten, Bauernverband Nidwalden, economiesuisse, la CFSB, le FiBl, Commerce Suisse, IBMA Switzerland, la CI Avenir de la protection des plantes, l'Interprofession des fruits et légumes du Valais, JardinSuisse, COJA, Technique agricole suisse, Obstbauring Graubünden, Obstbauverein des Kanton Schwyz, Prométerre, Fruit-Union Suisse, le Centre de produits Cerises et pruneaux, l'USAM, suisseporc, scienceindustries, St. Galler Obstverband, St. Gallische Beerenpflanzervereinigung, SWISSCOFEL, swisspatat, Thurgauer Obstverband, l'Union fruitière lémanique, Verband Berner

Früchte et l'Association agro-entrepreneurs suisses approuvent la formulation telle qu'elle figure dans la proposition de majorité. En outre, Aargauer Obstverband, Arbeitsgemeinschaft Zentralschweizerischer Obstproduzenten, Bauernverband Nidwalden, St. Galler Obstverband, St. Gallische Beerenpflanzervereinigung, Thurgauer Obstverband, l'Union fruitière lémanique, l'Interprofession des fruits et légumes du Valais, JardinSuisse, Obstbauing Graubünden, Obstbauverein des Kanton Schwyz, Verband Berner Früchte, le Centre de produits Cerises et pruneaux, Fruit-Union Suisse, l'USAM, la COJA, suisseporc, SWISSCOFEL, swisspatat et l'Association agro-entrepreneurs suisses demandent que l'alinéa soit reformulé comme suit : « Un produit phytosanitaire qui est homologué dans un État membre de l'UE limitrophe de la Suisse, aux Pays-Bas, ou en Belgique et qui contient des substances actives, des phytoprotecteurs ou des synergistes approuvés en Suisse peut, sur demande, être homologué en Suisse pour les mêmes utilisations ».

## **Al. 2**

La proposition de la majorité est rejetée par 4aqua, Abwasserverband Glarnerland, l'Alliance agraire, aqua sustainment, Arbeitsgemeinschaft Wasserwerke Bodensee-Rhein, MfE, Bernd Kobler - Beratung GmbH, Biogeochemie und Schadstoffdynamik, Bio Suisse, Biovision, BirdLife Suisse, Sebastian Bosson, Michael Brandenberger, Rico Eberle, Grün Stadt Zürich, Daniel Hartmann, Karl Heuberger, Regula Hug, Hunziker Betatech AG, IG wilde Biene, IWB, VKMB, K. Lienhard AG, Thomas Lüthi, Hans Maurer, Esther May, Franziska Meier, Jürg Meyer, Katrin Momm, Martin Moos, Georg Odermatt, Pro Natura, Reatech AG, REA, Regionale Wasserversorgung St. Gallen AG, Sandro Rindlisbacher, Hans Peter Rüfenacht, Hansruedi Siegrist, le PS, Stefanie Steingruber, l'Association Sans poison, Wasserversorgung Zürich, Bernhard Wehri, Niels Werdenberg, Wild Armaturen AG, le Zuger Komitee für sauberes Wasser et le Zürcher Tierschutz.

L'Alliance agraire Bio Suisse, Biovision, BirdLife Suisse, VKMB et l'ASIC demandent que l'article soit précisé de manière à ce que, si des dispositions légales suisses divergeant de celles de l'UE l'exigent, il soit procédé à une évaluation des risques pour l'être humain, l'animal ou l'environnement se basant sur les connaissances scientifiques les plus récentes, et que la Suisse puisse définir d'autres prescriptions d'utilisation que celles de l'UE.

Les cantons de BL, GE, LU et VS, l'ACCS et «Wir stossen an!» rejettent l'art. 160b. Si celui-ci est toutefois maintenu, ils demandent que l'al. 2 soit reformulé de manière à ce que les prescriptions d'utilisation contenues dans l'homologation de l'État membre de l'UE soient dans tous les cas vérifiées en ce qui concerne les risques pour l'être humain, les animaux ou l'environnement et adaptées aux prescriptions d'utilisation appliquées en Suisse. En outre, il doit être possible de définir d'autres prescriptions d'utilisation pour protéger l'être humain, les animaux ou l'environnement. Les règles d'utilisation de l'UE qui ne sont pas appliquées en Suisse n'ont pas à être reprises.

Cette proposition de modification est soutenue par 4aqua, Abwasserverband Glarnerland, aqua sustainment, Arbeitsgemeinschaft Wasserwerke Bodensee-Rhein, MfE, Bernd Kobler - Beratung GmbH, Biogeochemie und Schadstoffdynamik, Sebastian Bosson, Michael Brandenberger, Rico Eberle, Grün Stadt Zürich, Daniel Hartmann, Karl Heuberger, Regula Hug, Hunziker Betatech AG, IG wilde Biene, IWB, K. Lienhard AG, Thomas Lüthi, Hans Maurer, Esther May, Franziska Meier, Jürg Meyer, Katrin Momm, Martin Moos, Georg Odermatt, Pro Natura, Reatech AG, REA, Regionale Wasserversorgung St. Gallen AG, Sandro Rindlisbacher, Hans Peter Rüfenacht, Hansruedi Siegrist, Stefanie Steingruber, l'Association Sans poison, Wasserversorgung Zürich, Bernhard Wehri, Niels Werdenberg, Wild Armaturen AG, le Zuger Komitee für sauberes Wasser et le Zürcher Tierschutz.

Les cantons d'AG, SO et UR, la CFSB, IG Bio et la CDCA approuvent expressément la proposition de minorité. Les cantons d'AG, SO et UR et la CDCA sont favorables à la possibilité de définir d'autres prescriptions d'utilisation.

Economiesuisse, Commerce Suisse, la CI Avenir de la protection des plantes, Prométerre, scienceindustries et SGPV-FSPC soutiennent la réglementation proposée par la majorité de la

commission. JardinSuisse la soutient également, mais demande la suppression de l'avant-dernière phrase, dont la formulation n'est pas assez claire.

L'alinéa doit être adapté de manière à ce qu'au lieu d'une évaluation complète entraînant des coûts et des retards, il en résulte une procédure simplifiée, selon Aargauer Obstverband, Arbeitsgemeinschaft Zentralschweizerischer Obstproduzenten, Bauernverband Nidwalden, l'Interprofession des fruits et légumes du Valais, l'USAM, St.Galler Obstverband, St. Gallische Beerenpflanzervereinigung, Thurgauer Obstverband, l'Union fruitière lémanique, Obstbauring Graubünden, Obstbauverein des Kanton Schwyz, Verband Berner Früchte, le Centre de produits Cerises et pruneaux, Fruit-Union Suisse, la COJA, suisseporc, SWISSCOFEL, swisspatat et l'Association agro-entrepreneurs suisses.

Le canton de NE, Agora, AMS, Technique agricole suisse, l'USP, SVZ-FSB, l'UDC, l'Union suisse des producteurs de pommes de terre et VITISWISS soutiennent la proposition de la majorité, mais demandent de préciser que la notification des modifications de l'autorisation ne doit concerner que l'État membre dont l'autorisation est invoquée par la Suisse et non tous les États membres.

Le canton de TG demande d'ajouter après la première phrase que ce sont les prescriptions d'utilisation les plus strictes qui sont applicables.

### **AI. 3**

La proposition de la majorité est soutenue par les cantons de BL et NE, Agora, AMS, economiesuisse, la CI Avenir de la protection des plantes, JardinSuisse, Commerce Suisse, Technique agricole suisse, la CDCA, l'USP, SGPV-FSPC, l'USAM, la COJA, Prométerre, suisseporc, SVZ-FSB, scienceindustries, l'UDC, SWISSCOFEL, swisspatat, l'Association agro-entrepreneurs suisses, l'USPPT et VITISWISS. Toutefois, le canton de NE, Agora, AMS, la CI Avenir de la protection des plantes, Technique agricole suisse, l'USP, SGPV-FSPC, l'USAM, la COJA, Prométerre, suisseporc, SWISSCOFEL, swisspatat, l'Association agro-entrepreneurs suisses, SVZ-FSB, l'USPPT et VITISWISS demandent de porter les délais prévus de 30 à 90 jours. L'UDC voudrait même les étendre à 6 mois.

Le canton de GE, l'Alliance agraire, Bio Suisse, Biovision, BirdLife Suisse et VKMB rejettent l'art. 160b ; mais s'il est maintenu, ils demandent qu'il soit adapté. Le canton de GE demande que tout retrait d'homologation dans l'UE soit automatiquement repris en Suisse. L'Alliance agraire, Bio Suisse, Biovision, BirdLife Suisse et VKMB préconisent la suppression de la 2<sup>e</sup> phrase (des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> phrases dans les versions allemande et italienne).

Les cantons LU, SZ et VS approuvent la proposition de la minorité.

La demande de supprimer l'art. 160b est également soutenue par 4aqua, Abwasserverband Glarnerland, l'Alliance agraire, aqua sustainament, Arbeitsgemeinschaft Wasserwerke Bodensee-Rhein, MfE, Bernd Kobler - Beratung GmbH, Biogeochemie und Schadstoffdynamik, Bio Suisse, Biovision, BirdLife Suisse, Sebastian Bosson, Michael Brandenberger, Rico Eberle, Grün Stadt Zürich, Daniel Hartmann, Karl Heuberger, Regula Hug, Hunziker Betatech AG, IG wilde Biene, IWB, VKMB, K. Lienhard AG, Thomas Lüthi, Hans Maurer, Esther May, Franziska Meier, Jürg Meyer, Katrin Momm, Martin Moos, Georg Odermatt, Pro Natura, Reatech AG, REA, Regionale Wasserversorgung St. Gallen AG, Sandro Rindlisbacher, Hans Peter Rüfenacht, Hansruedi Siegrist, Stefanie Steingruber, l'ASIC, l'Association Sans poison, l'ACCS, Wasserversorgung Zürich, Bernhard Wehrli, Niels Werdenberg, Wild Armaturen AG, «Wir stossen an!», le Zuger Komitee für sauberes Wasser et le Zürcher Tierschutz. Si l'article est néanmoins maintenu, ils demandent que la proposition de minorité soit retenue.

L'Alliance agraire, Bio Suisse, Biovision, BirdLife Suisse, VKMB et l'ASIC sont favorables à une suppression automatique de l'homologation. Ces organisations, à l'exception de l'ASIC, s'opposent en outre à la possibilité d'introduire une demande de modification de l'homologation afin de contrer le retrait de celle-ci.

Prométerre demande, pour garantir la production agricole, l'introduction d'un nouvel art. 3<sup>bis</sup> qui permettrait la reprise automatique en Suisse de toute homologation d'urgence prononcée par un État membre de l'UE, à la suite du retrait ou de la révocation d'une homologation existante.

#### **Al. 4**

L'Alliance agraire, Bio Suisse, Biovision, BirdLife Suisse, la CFSB, VKMB et l'ASIC réaffirment leur volonté de supprimer l'art. 160b. Si celui-ci est toutefois maintenu, l'Alliance agraire, Bio Suisse, Biovision, BirdLife Suisse, VKMB et l'ASIC demandent de compléter l'article de sorte que l'évaluation de la demande suive la procédure d'homologation ordinaire. La CFSB propose d'ajouter qu'en plus des exigences relatives à la demande et à son contenu, le Conseil fédéral détermine les services chargés d'examiner la demande.

#### **Art. 160c**

Les cantons de NW et du VS, Agora, AMS, l'Eawag, economiesuisse, la CFSB, la CI Avenir de la protection des plantes, JardinSuisse, Technique agricole suisse, la CDCA, l'USP, scienceindustries, SGPV-FSPC et l'UDC approuvent en principe la proposition. Mais alors que l'UDC demande que toutes les procédures d'homologation durent 6 mois à compter du dépôt de la demande complète, le canton de NW estime que cette durée ne devrait s'appliquer qu'aux produits phytosanitaires à faible risque. Pour le canton du VS, en l'absence de réponse à la demande déposée, le produit phytosanitaire devrait être considéré comme autorisé au bout de 12 mois. L'Eawag et la CFSB ne peuvent soutenir le délai de 12 mois que si le Conseil fédéral veille à ce que les services fédéraux participant à la procédure disposent de ressources suffisantes.

Pour un certain nombre de participants, la réduction à 12 mois proposée pour la durée de la procédure d'autorisation empêche un examen sérieux des risques pour la santé humaine et l'environnement. C'est pourquoi elle est rejetée par les cantons de BL, FR, GE et LU, 4aqua, Abwasserverband Glarnerland, l'Alliance agraire, aqua sustainment, Arbeitsgemeinschaft Wasserwerke Bodensee-Rhein, MfE, Bernd Kobler - Beratung GmbH, Biogeochemie und Schadstoffdynamik, Bio Suisse, Biovision, BirdLife Suisse, Sebastian Bosson, Michael Brandenberger, Rico Eberle, Grün Stadt Zürich, Daniel Hartmann, Karl Heuberger, Regula Hug, Hunziker Betatech AG, IG Bio, IG wilde Biene, IWB, VKMB, K. Lienhard AG, Thomas Lüthi, Hans Maurer, Esther May, Franziska Meier, Jürg Meyer, Katrin Momm, Martin Moos, Georg Odermatt, Pro Natura, Reatech AG, REA, Regionale Wasserversorgung St. Gallen AG, Sandro Rindlisbacher, Hans Peter Rüfenacht, Hansruedi Siegrist, le PS, Stefanie Steingruber, l'ASIC, l'Association Sans poison, l'ACCS, Wasserversorgung Zürich, Bernhard Wehrli, Niels Werdenberg, Wild Armaturen AG, «Wir stossen an!», le Zuger Komitee für sauberes Wasser et le Zürcher Tierschutz. Le PS souligne que la durée des procédures dépend du travail nécessaire et des ressources disponibles, et qu'elle ne doit pas être fixée par une directive rigide.

Bien qu'il comprenne le souci de limiter les délais, le canton de BS s'oppose à l'art. 160c, car les délais proposés risquent de conduire à des décisions peu scrupuleuses et dangereuses pour la santé humaine et l'environnement. À son avis, il ne faut pas déterminer ce type de délai dans la loi, parce qu'il faudrait également y prévoir les conséquences en cas de non-respect. Or, dans ce cas, il serait inapproprié d'envisager une homologation tacite ou l'abandon de la procédure.

L'Alliance agraire, Bio Suisse, Biovision, BirdLife Suisse, VKMB et l'ASIC proposent de reformuler l'article de sorte que la procédure d'homologation visée à l'art. 160b dure au maximum 18 mois à compter du dépôt de la demande complète et déduction faite des délais d'attente qui ne sont pas imputables aux autorités chargées de l'homologation. La même proposition, mais avec un délai de 36 mois, est soutenue par 4aqua, Abwasserverband Glarnerland, aqua sustainment, Arbeitsgemeinschaft Wasserwerke Bodensee-Rhein, MfE, Bernd Kobler - Beratung GmbH, Biogeochemie und Schadstoffdynamik, Sebastian Bosson, Michael Brandenberger, Rico Eberle, Grün Stadt Zürich, Daniel Hartmann, Karl Heuberger, Regula Hug, Hunziker Betatech AG, IG wilde Biene, IWB, K. Lienhard AG, Thomas Lüthi, Hans Maurer, Esther May, Franziska Meier, Jürg Meyer, Katrin Momm, Martin Moos, Georg Odermatt, Pro Natura, Reatech AG, REA, Regionale Wasserversorgung St. Gallen AG, Sandro Rindlisbacher, Hans Peter Rüfenacht, Hansruedi Siegrist, Stefanie Steingruber,

l'Association Sans poison, Wasserversorgung Zürich, Bernhard Wehrli, Niels Werdenberg, Wild Armaturen AG, le Zuger Komitee für sauberes Wasser et le Zürcher Tierschutz.

#### **Art. 160d**

Aucun participant n'a pris position sur cet article.

#### **Art. 160e**

Les cantons de BL, FR, GE, LU, SZ et TG, 4aqua, Abwasserverband Glarnerland, aqua sustainament, Arbeitsgemeinschaft Wasserwerke Bodensee-Rhein, MfE, Bernd Kobler - Beratung GmbH, Biogeochemie und Schadstoffdynamik, Sebastian Bosson, Michael Brandenberger, Rico Eberle, Grün Stadt Zürich, Daniel Hartmann, Karl Heuberger, Regula Hug, Hunziker Betatech AG, IG wilde Biene, IWB, K. Lienhard AG, Thomas Lüthi, Hans Maurer, Esther May, Franziska Meier, Jürg Meyer, Katrin Momm, Martin Moos, Georg Odermatt, Pro Natura, Reatech AG, REA, Regionale Wasserversorgung St. Gallen AG, Sandro Rindlisbacher, Hans Peter Rüfenacht, Hansruedi Siegrist, Stefanie Steingruber, l'Association Sans poison, l'ACCS, Wasserversorgung Zürich, Bernhard Wehrli, Niels Werdenberg, Wild Armaturen AG, «Wir stossen an!», le Zuger Komitee für sauberes Wasser et le Zürcher Tierschutz rappellent que des prescriptions d'utilisation divergeant de celles de l'UE peuvent s'appliquer aux produits phytosanitaires en Suisse. C'est pourquoi, lors de la mise en circulation de produits légalement commercialisés dans d'autres pays, il est nécessaire de garantir que les utilisateurs en Suisse soient informés des prescriptions d'utilisation qui y sont en vigueur. Ils demandent que l'article soit modifié en conséquence.

Le canton du VS fait observer que le processus d'importation est déjà réglementé et qu'il n'est pas nécessaire de le modifier davantage.

#### **Art. 187e**

Les dispositions transitoires proposées sont approuvées par Agora, AMS, economiesuisse, Commerce Suisse, JardinSuisse, Technique agricole suisse, la CDCA, l'USP, scienceindustries et SGPV-FSPC. Prométerre les approuve aussi, mais demande que le délai visé à l'al. 2 soit porté de trois à neuf mois.

Toujours pour l'al. 2, les cantons de BL, GR et LU et le PS approuvent la version de minorité, et les cantons de BL et LU plaident pour la suppression de la dernière phrase.

Afin de protéger les cultures, Agora, AMS, Prométerre et l'USP demandent l'introduction d'un nouvel art. 3 prévoyant un moratoire sur les retraits d'autorisation qui durerait jusqu'à ce que des alternatives efficaces aient été autorisées et mises en pratique.

Les cantons de BS et GE, 4aqua, Abwasserverband Glarnerland, l'Alliance agraire, aqua sustainament, Arbeitsgemeinschaft Wasserwerke Bodensee-Rhein, MfE, Bernd Kobler - Beratung GmbH, Biogeochemie und Schadstoffdynamik, Bio Suisse, Biovision, BirdLife Suisse, Sebastian Bosson, Michael Brandenberger, Rico Eberle, Grün Stadt Zürich, Daniel Hartmann, Karl Heuberger, Regula Hug, Hunziker Betatech AG, IG Bio, IG wilde Biene, IWB, VKMB, K. Lienhard AG, Thomas Lüthi, Hans Maurer, Esther May, Franziska Meier, Jürg Meyer, Katrin Momm, Martin Moos, Georg Odermatt, Pro Natura, Reatech AG, REA, Regionale Wasserversorgung St. Gallen AG, Sandro Rindlisbacher, Hans Peter Rüfenacht, Hansruedi Siegrist, Stefanie Steingruber, l'ASIC, l'Association Sans poison, l'ACCS, Wasserversorgung Zürich, Bernhard Wehrli, Niels Werdenberg, Wild Armaturen AG, «Wir stossen an!», le Zuger Komitee für sauberes Wasser et le Zürcher Tierschutz rejettent les dispositions transitoires prévoyant une procédure simplifiée pour les demandes d'homologation des substances actives, des phytoprotecteurs et des synergistes en cours à la date d'entrée en vigueur.

L'Alliance agraire, Bio Suisse, Biovision, BirdLife Suisse, VKMB et l'ASIC relève également que le traitement de toutes les demandes en cours selon la procédure simplifiée aurait pour conséquence que l'évaluation des produits phytosanitaires se baserait sur des données obsolètes et qu'un grand nombre de substances actives, de phytoprotecteurs et de synergistes dont les effets n'ont pas été

suffisamment évalués pourraient être introduits dans l'environnement suisse. Or, leur homologation devrait au contraire tenir compte des connaissances scientifiques les plus récentes. C'est pourquoi les mêmes participants demandent que les dispositions transitoires soient modifiées de manière à ce que la procédure simplifiée ne s'applique qu'aux nouveaux dossiers.

## Liste des participants à la consultation

### Cantons

AG	Aargau / Argovie / Argovia
AI	Appenzell Innerrhoden / Appenzell Rh.-Int. / Appenzello Interno
AR	Appenzell Ausserrhoden / Appenzell Rh.-Ext. / Appenzello Esterno
BE	Bern / Berne / Berna
BL	Basel-Landschaft / Bâle-Campagne / Basilea-Campagna
BS	Basel-Stadt / Bâle-Ville / Basilea-Città
FR	Freiburg / Fribourg / Friburgo
GE	Genf / Genève / Ginevra
GL	Glarus / Glaris / Glarona
GR	Graubünden / Grisons / Grigioni
JU	Jura
LU	Luzern / Lucerne / Lucerna
NE	Neuenburg / Neuchâtel
NW	Nidwalden / Nidwald / Nidvaldo
OW	Obwalden / Obwald / Obvaldo
SH	Schaffhausen / Schaffhouse / Sciaffusa
SG	St. Gallen / Saint-Gall / San Gallo
SO	Solothurn / Soleure / Soletta
SZ	Schwyz / Schwytz / Svitto
TG	Thurgau / Thurgovie / Turgovia
TI	Tessin / Ticino
UR	Uri
VD	Waadt / Vaud
VS	Wallis / Valais / Vallese
ZG	Zug / Zoug / Zugo
ZH	Zürich / Zurich / Zurigo

## Partis politiques

Die Mitte Le Centre	Die Mitte, Bundespartei Le Centre, parti suisse
FDP PLR PLR	Die Liberalen Les libéraux-radicaux I Liberali Radicali
Grüne Les Verts	Grüne Schweiz Les Verts Suisse Verdi svizzeri
GPL PVL	Grünliberale Partei Schweiz Parti vert'libéral suisse
SP PS	Sozialdemokratische Partei der Schweiz Parti socialiste suisse
SVP UDC UDC	Schweizerische Volkspartei Union démocratique du centre Unione Democratica di Centro

## Organisations et associations

	4Aqua
	Aargauer Obstverband
	Abwasserverband Glarnerland
	Adrian Siegrist Betatech AG
	Agora
	Agrarallianz Alliance agraire
AMS	Agro-Marketing Suisse
apisuisse	Dachverband Schweizerischer Bienenzüchterverbände Organisation faîtière des associations apicoles suisses
	aqua sustainament
	Arbeitsgemeinschaft Wasserwerke Bodensee-Rhein
	Arbeitsgemeinschaft Zentralschweizerische Obstproduzenten
AefU MfE	Ärztinnen und Ärzte für Umweltschutz Médecins en faveur de l'Environnement
	BASF

	Bauernverbände UR/NW/OW
	Beat Hallauer, Wilchinger Bergwy
	Dr. Bernd Kobler Beratung GmbH
	Bio Suisse
Biovision	Stiftung für ökologische Entwicklung Fondation pour un développement écologique
BirdLife	BirdLife Schweiz/Suisse/Svizzera
	Brigitte Künzle
	Daniel Hartmann
Eawag	Eawag / Ökotoxzentrum Eawag / Centre Ecotox
	economiesuisse
EFBS CFSB	Eidgenössische Fachkommission für biologische Sicherheit Commission fédérale d'experts pour la sécurité biologique
	Esther May
VITISWISS	Schweizerischer Verband für eine nachhaltige Entwicklung im Weinbau Fédération suisse pour le développement d'une vitiviniculture durable
fenaco	Genossenschaft fenaco fenaco société coopérative
FiBL	Forschungsinstitut für biologischen Landbau Institut de recherche de l'agriculture biologique
FIAL	Föderation der Schweizerischen Nahrungsmittel Industrie Fédération des industries alimentaires suisses
	Franziska Meier
	Gemeindewerke Rüti
	Georg Odermatt
Greenpeace	Greenpeace Schweiz/Suisse/Svizzera
	Grün Stadt Zürich
	Handel Schweiz Commerce Suisse
	Hans Maurer (Dr. iur. et dipl. chem.)
	Hanspeter Ruefenacht
	Hansruedi Siegrist

	Hunziker Betatech AG
IBMA	IBMA Switzerland
	IG Bio Schweiz IG Bio Suisse
	IG Detailhandel Schweiz CI Commerce de détail suisse
	IG wilde Bienen
	IG Zukunft Pflanzenschutz CI Avenir de la protection des plantes
	Industriegruppe Agrar Groupe d'industrie Agrar
	Interprofession des fruits et légumes du Valais
IWB	Industrielle Werke Basel
JardinSuisse	Association suisse des entreprises horticoles
	Jürg Meyer
	Karl Heuberger
	Katrin Momm
VKMB	Kleinbauern-Vereinigung Association des petits paysans
LDK CDCA	Konferenz der kantonalen Landwirtschaftsdirektoren Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture
	Landtechnik Schweiz Technique agricole suisse
	Martin Moos
	Maurer & Stäger AG
	Michael Brandenberger
	Niels Werdenberg
	Obstbauring Graubünden
	Obstbauverein Kanton Schwyz
	Obstverband Berner Früchte
	Produktzentrum Kirschen Zwetschgen Centre de produits Cerises et pruneaux
	Bernhard Wehrli (Prof. em. ETH Zürich)
Prométerre	Prométerre Association vaudoise de promotion des métiers de la terre

	Pro Natura
	Reatech AG
REA	Regio Energie Amriswil
	Regula Hug
	Rico Eberle
	Roman Mäder
SAG	Schweizer Allianz Gentechfrei Alliance suisse pour une agriculture sans génie génétique (StopOGM)
	Sandro Rindlisbacher
SBV	Schweizer Bauernverband
USP	Union suisse des paysans
	Schweizer Obstverband Fruit-Union Suisse
SZU	Schweizer Zucker AG
SAV	Schweizerischer Arbeitgeberverband
UPS	Union patronale suisse
	Schweizerischer Fischerei-Verband Fédération suisse de pêche
SGPV- FSPC	Schweizerischer Getreideproduzenten Verband Fédération suisse des producteurs de céréales
SGV	Schweizerischer Gewerbeverband
USAM	Union suisse des arts et métiers
SVU	Schweizerischer Verband der Umweltfachleute
ASEP	Association suisse de professionnels de l'environnement
SVZ-FSB	Schweizerischer Verband der Zuckerrübenpflanzer Fédération suisse des betteraviers
SVKI	Schweizerischer Verband Kommunale Infrastruktur
ASIC	Association suisse Infrastructures communales
	scienceindustries
	Sebastian Bosson
JULA	Sekretariat Junglandwirtekommission
COJA	Commission des jeunes agriculteurs
	St. Galler Obstverband
	St. Galler Stadtwerke Wasser, Gas, Wärme

	St. Galler Beerenpflanzervereinigung
	Stadt Zürich Wasserversorgung
	Stefanie Steingruber
	Stiftung Future 3 Fondation Future 3
	suisseporcs
SVGW	Fachverband für Wasser, Gas und Wärme Association pour l'eau, le gaz et la chaleur
	ToxicFree Suisse
	swiss granum
	Swisscofel
	SwissOlio
	swisspatat
	Thomas Lüthi
	TOV Thurgauer Obstverband
	ToxicFree Switzerland
	Union fruitière lémanique
VKCS	Verband der Kantonschemiker der Schweiz
ACCS	Association des chimistes cantonaux de Suisse
	Verband Lohnunternehmer Schweiz Association agro-entrepreneurs suisses
VSA	Verband Schweizer Abwasser- und Gewässerschutzfachleute Association suisse des professionnels de la protection des eaux
	Verein ohne Gift Association Sans poison
VSKP	Vereinigung Schweizerischer Kartoffelproduzenten
USPPT	Union suisse des producteurs de pommes de terre
	Vivian Hauss
	«Wir stossen an!»
	Vision Landwirtschaft
WWF	Schweiz/Suisse (für Umweltallianz/Alliance-environnement)
	Zuger Komitee für sauberes Wasser
	Zürcher Tierschutz
VSGP	Verband Schweizer Gemüseproduzenten

UMS	Union maraîchère suisse
-----	-------------------------